

Bulletin

d'information sur les
milieux naturels

ETABLISSEMENT PUBLIC
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

Juin 2020



*L'eau,
notre bien commun*

ENSEMBLE, POUR UNE GESTION DURABLE
DES RIVIÈRES ET DES MILIEUX AQUATIQUES DE LA
BAIE DE DOUARNENEZ

Bassins versants de la baie de Douarnenez

Bilan des actions de l'année 2019

Opérations réalisées avec le soutien financier de



Le cadre d'intervention

L'EPAB mène des actions sur les milieux naturels depuis 2012. L'intervention du syndicat mixte s'appuie sur plusieurs dispositifs qui en déterminent les orientations et les actions opérationnelles :

- **le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la baie de Douarnenez (approuvé par l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2017)**

Il définit les orientations des politiques publiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, à l'échelle de la baie de Douarnenez. Il fixe des mesures qui permettront de :

- maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau
- satisfaire les objectifs du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021
- mettre en œuvre le programme de mesures du SDAGE.

- **le contrat de territoire 2017-2021 (signé le 17 avril 2018)**

Il décline localement les mesures du 2^{ème} plan gouvernemental de lutte contre la prolifération des algues vertes en baie de Douarnenez entre 2017 et 2021,

- **le contrat territorial milieux aquatiques 2017-2019**

Il constitue la déclinaison opérationnelle du SAGE des bassins versants de la baie de Douarnenez afin de mettre en application concrètement les dispositions du SAGE.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la baie de Douarnenez définit le cadre local de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE). Il fixe les objectifs à atteindre en terme d'amélioration de la qualité de l'eau.

Le SAGE de la baie de Douarnenez comporte six enjeux parmi lesquels figure la qualité des milieux naturels. Les actions mises en œuvre sur le territoire sont issues des orientations définies par le SAGE, notamment :

- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau,
- Préserver et restaurer les cours d'eau,
- Restaurer les zones humides non fonctionnelles,
- Préserver le maillage bocager.

Edito

Depuis mi-mars, la crise sanitaire a contraint l'EPAB à centrer son activité sur des tâches administratives et notamment celles nécessaires pour obtenir les autorisations de réalisation de travaux. En sortie de confinement, les activités et actions de l'EPAB sur le terrain vont être reprogrammées et réorganisées.

Nous ajusterons leur réalisation en fonction des contraintes qui sont susceptibles de s'exercer sur leur déroulement et sur les enveloppes financières.

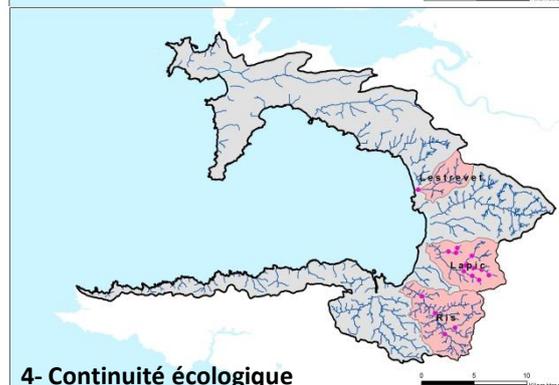
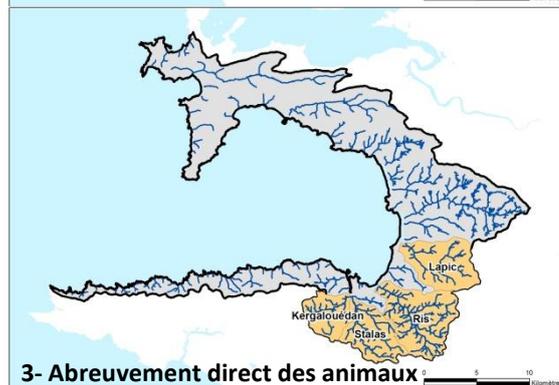
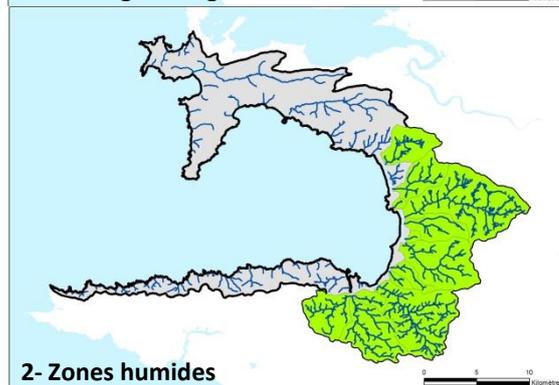
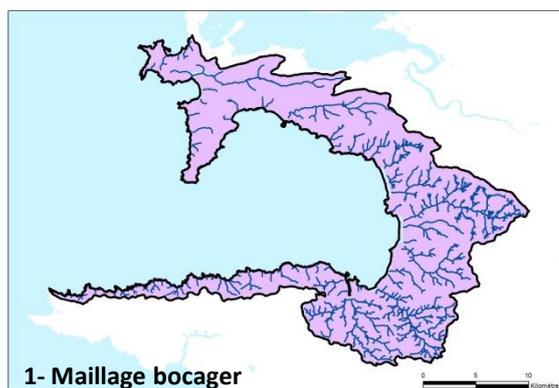
En terme de bilan, au vu des résultats 2019, nous pouvons affirmer que nous sommes sur la bonne voie : baisse des teneurs en nitrates, rétablissement du rôle épurateur des zones humides, restauration de la continuité écologique, diminution des ramassages d'algues vertes échouées, actions pour supprimer la pollution bactériologique (assainissement individuel et collectif, installation des dispositifs d'abreuvement).

Ceci est un travail d'observations, de suivis et d'investissement de tous, nous ne pouvons nous payer le luxe d'agir en ordre dispersé dans cette période chahutée.

La voie étant tracée, grande est notre détermination.

Henri CARADEC,
Président de l'EPAB





Les actions sur les milieux naturels sont menées autour de 6 objectifs :

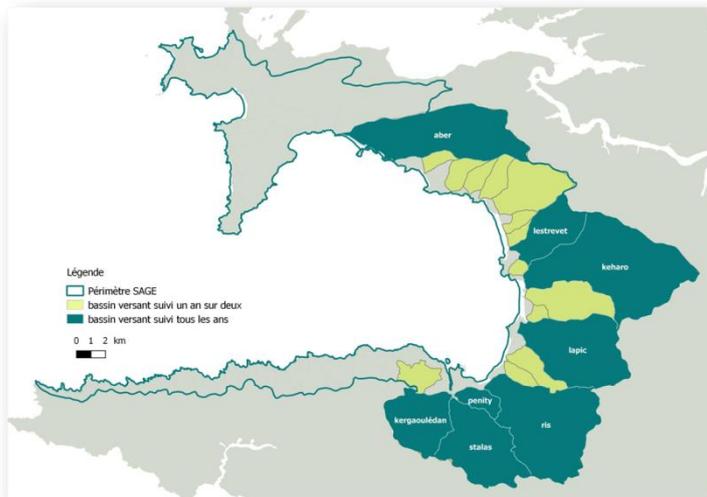
- Restaurer le maillage bocager (réseau de haies et talus),
- Restaurer la continuité écologique,
- Restaurer la morphologie des cours d'eau,
- Supprimer l'abreuvement direct des animaux d'élevage aux cours d'eau,
- Réhabiliter les fonctions hydrauliques des zones humides,
- Sensibiliser le public et les usagers à la préservation des milieux naturels.

Des priorités géographiques d'intervention ont été définies pour chaque objectif à partir de la connaissance de l'état de dégradation des milieux et des délais d'atteinte du bon état fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

Le programme d'actions a été élaboré selon les orientations suivantes :

- Restaurer 52 km de haies et talus entre 2016 et 2020 (carte 1),
- Zones humides (carte 2) : entre 2017 et 2021
 - Acquérir 50 hectares de zones humides pour y réhabiliter les fonctions hydrauliques
 - Réhabiliter les fonctions hydrauliques de 100 ha de zones humides et réaliser des suivis
- Supprimer le piétinement des cours d'eau (carte 3) : entre 2017 et 2019, mettre à disposition et installer 54 dispositifs d'abreuvement du bétail
- Rétablir la continuité écologique (carte 4) : entre 2017 et 2019
 - Rétablir la continuité écologique sur le cours principal du Lapic : 3 ouvrages,
 - Rétablir la continuité écologique sur les 3 principaux affluents du Lapic sur 25 petits ouvrages,
 - Evaluer les résultats des travaux de rétablissement de la continuité écologique sur le Lapic,
 - Rétablir la continuité écologique à l'exutoire de la masse d'eau du Lestrevet
 - Rétablir la continuité écologique sur 2 ouvrages de la masse d'eau du Névet/Ris
- Réaliser 3 études hydrauliques entre 2017 et 2019 pour restaurer la continuité écologique sur la masse d'eau du Névet/Ris (carte 4),
- Restaurer la morphologie du Lapic sur 500 mètres et en évaluer les résultats (carte 5)
- Sensibiliser sur les enjeux associés aux milieux naturels

Au sein de l'enjeu « Interface-terre-mer » le SAGE de la baie de Douarnenez fixe l'objectif pour 21 cours d'eau du pourtour de la baie présentent sur la période mai-septembre une concentration en nitrates inférieure à 15 mg/l au plus tard en 2027.



Tous les ans depuis 2012, l'EPAB réalise des suivis des concentrations en nitrates dans 8 cours d'eau (couleur vert foncé). Tous les 2 ans, ces mesures sont réalisées sur 21 cours d'eau (couleurs vert clair et foncé).

La plupart des cours d'eau présentent une baisse globale des concentrations moyennes sur la période mai-septembre par rapport aux années précédentes même si cette baisse n'est pas linéaire (voir tableau ci-dessous).

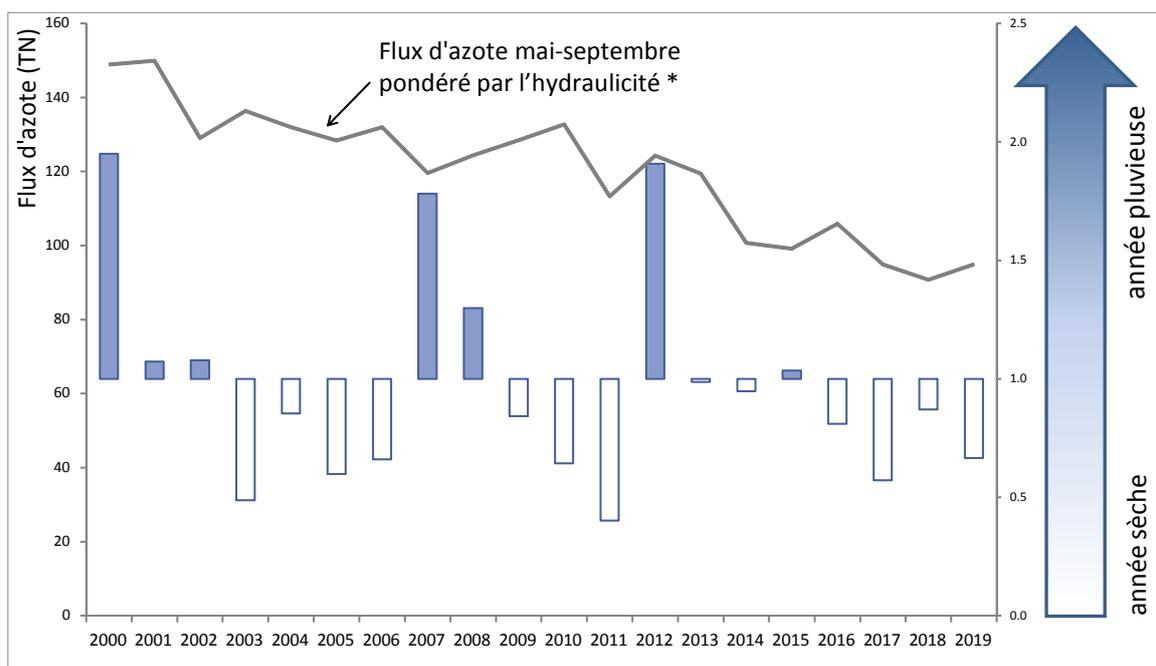
Année hydro	Aber	Cameros	Caon	Kelerec Nord	Kelerec Sud	Kergaoulédan	Kerharo	Kerscampen	Lapic	Lestrevet	Pénity	Pentrez	Portlous	Ris	Rostegoff	Stalas	St-Anne	Tréboul	Trezmalaouen	Ty Anquier	Ty Mark
12-13	20	39	16	39	20	36	21	45	34	25	18	26	47	33	36	40	45	33	42	26	34
13-14	17					33	18		31	21	16			30		37					
14-15	18					33	20		29	17	14			29		37					
15-16	19	35	16	36	9	32	21	37	28	22	16	23	44	30	28	37	29	26	35	18	26
16-17	15	34	16	34	9	30	18	35	23	19	13	21	40	27	23	34	28	23	31	12	16
17-18	19					29	18		25	22	14			28		35					
18-19	18	35	17	34	25	31	18	36	25	21	14	23	43	25	27	36	32	25	31	21	14

Concentration en nitrates aux exutoires de 21 cours d'eau de la baie de Douarnenez sur la période mai-septembre

L'EPAB calcule les flux d'azote en multipliant ces concentrations par les débits de chaque cours d'eau. Deux stations mesurent en continu les débits du Ris et du Kerharo, puis ces valeurs sont extrapolées sur tous les autres cours d'eau.

Là encore la diminution n'est pas linéaire. Néanmoins on peut constater une baisse des flux printemps été depuis le début des années 2000.

L'objectif pour 2027 est d'atteindre 70 tonnes d'azote par an entre mai et septembre. Ce flux (mai-septembre) était supérieur à 140 tonnes au début des années 2000 pour être aujourd'hui aux alentours des 100 tonnes.



* L'hydraulicité est un indicateur qui permet de tenir compte des conditions hydrauliques de chaque année et de comparer les données annuelles entre elles. C'est le rapport entre le flux d'eau de l'année étudiée avec le flux d'eau de l'année moyenne interannuelle.

OBJECTIFS

- Préserver et améliorer la qualité de l'eau
- Limiter les transferts de polluants vers les rivières et l'océan
- Limiter les ruissellements, l'érosion des sols et les inondations
- Améliorer la biodiversité et le paysage
- Lutter contre le réchauffement et les aléas climatiques

MOYENS

Mobilisation du programme régional Breizh Bocage depuis 2012



Les ruissellements entraînent un arrachement du sol qui est transporté vers le bas de parcelle.



Formation d'une zone d'écoulement de surface dans une parcelle non couverte en période hivernale.



Le ruissellement entraîne une coulée de terre vers le ruisseau malgré la présence d'une bande enherbée de 5 m de largeur.



RESULTATS

7 campagnes de travaux entre 2013 et 2019

46 km de haies bocagères créés

66 agriculteurs volontaires

9 kilomètres de plantations prévus en 2020

Une ENQUETE REGIONALE sur le bocage

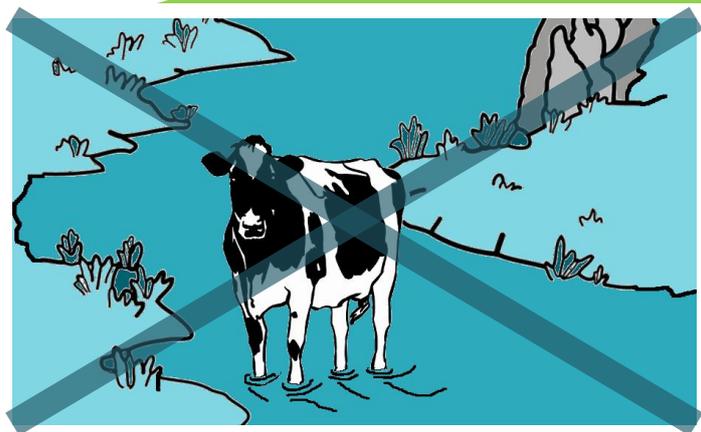
En 2020, l'EPAB réalise un état des lieux du bocage

Une enquête régionale du linéaire bocager, animée et financée par le Région Bretagne, va débuter. Elle intervient dans le cadre du programme Breizh Bocage et fait office d'état des lieux des haies et des talus sur l'ensemble de la région. Elle permettra notamment de faire un bilan de l'évolution du bocage depuis les premières enquêtes statistiques réalisées en 1996, puis 2008, et mesurer l'impact du programme Breizh Bocage.

C'est dans le cadre de cette enquête que les techniciens de l'EPAB vont parcourir le territoire durant les prochaines semaines.



Talus planté en 2014



OBJECTIFS

Supprimer les dégradations morphologiques des ruisseaux et de leurs berges engendrées par le piétinement des animaux d'élevage

Améliorer la qualité bactériologique de l'eau

MOYENS

Accompagnements matériels et techniques des éleveurs par l'EPAB

Contrôle du respect des dispositions réglementaires par les services de l'Etat

REALISATIONS

Fourniture du matériel par l'EPAB

Pose réalisée par une entreprise et financée par l'EPAB ou réalisée par l'éleveur



BILAN 2019

48 aménagements mis à disposition

Dont 31 aménagements dans le seul bassin versant du Ris

22 éleveurs partenaires



L'installation de tels dispositifs est devenue une obligation réglementaire (6^{ème} programme directive nitrates et règle du SAGE de la baie de Douarnenez) et ne sera plus aidée financièrement.

Le technicien de l'EPAB reste toujours disponible pour conseiller les éleveurs qui le souhaitent. Un suivi des aménagements mis en place en 2019 sera réalisé auprès des éleveurs.

Plage du Ris en 2019



BAIGNADE INTERDITE

5 années consécutives de classement insuffisant

(suite aux suivis réalisés par l'ARS)

2014	2015	2016	2017	2018	2019
					



Excellente qualité



Qualité suffisante



Bonne qualité



Qualité insuffisante

ACTIONS 2019

Un réseau de points de prélèvement sur le bassin versant

Des suivis par temps sec et par temps de pluie

Recherche des Escherichia coli et des entérocoques

RESULTATS

10 points de suivis permanents

+ 29 points occasionnels

Unité (NPP/100ml)	E. coli	Entérocoques
Temps sec	38 à 4 590	38 à 6 830
Temps de pluie	38 à 106 520	78 à 27 750

Les secteurs les plus dégradés ont pu être localisés mais les sources restent encore à identifier. Ce sera l'un des objectifs à atteindre en 2020.

Programme d'actions 2020

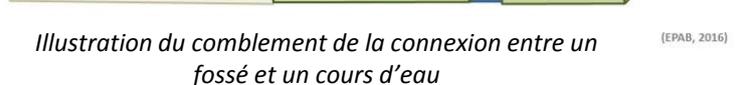
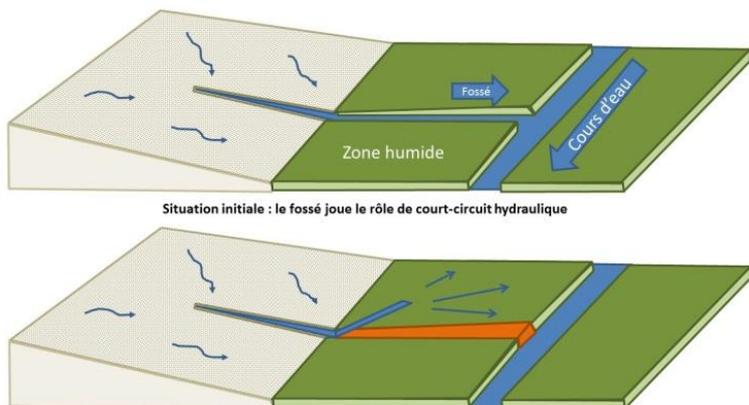
Ville de Douarnenez : réviser le profil de baignade, mettre en œuvre des actions nécessaires à la connaissance et à la gestion préventive de la qualité de l'eau de baignade sur la plage du Ris (auto-surveillance 7j/7).

Douarnenez communauté et Quimper Bretagne Occidentale : évaluer le fonctionnement des dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs et mettre en demeure les propriétaires de faire les travaux de mise en conformité.

EPAB : réaliser le suivi prospectif de la qualité bactériologique des cours d'eau et évaluer l'impact des aménagements de points d'abreuvement menés en 2019.

DDTM : contrôler le respect de l'interdiction d'abreuvement direct des animaux aux cours d'eau et contrôler les sièges des exploitations agricoles afin de vérifier l'absence de fuites au milieu.

ARS : réaliser le contrôle sanitaire de l'eau de baignade de la plage du Ris (14 prélèvements/analyses durant la saison 2020) et instruire le profil de baignade.



(EPAB, 2016)

OBJECTIFS

- Remédier aux dégradations (drainage, déplacement ou curage des cours d'eau) qui limitent les capacités épuratoires naturelles des zones humides.
- Rétablir les fonctions épuratoires naturelles et gratuites de ces milieux
- Améliorer la qualité de l'eau
- Restaurer 10 hectares de zones humides par an entre 2017 et 2021

MOYENS

Réalisation de **travaux de restaurations hydrauliques** en zone humide chez des propriétaires et agriculteurs volontaires (signature d'une convention)

Lorsque le volontariat n'est pas possible, l'EPAB peut envisager de faire **l'acquisition des zones humides** et y mener les travaux

Evaluation des travaux réalisés (suivis de la flore et des teneurs en nitrates)

REALISATIONS

35 hectares de zones humides restaurées entre 2015 et 2019

- En 2015-2016 : **18 hectares** de zones humides restaurés sur 12 sites différents.
- En 2018, les travaux ont permis de restaurer 14,5 ha de zones humides dans 2 sites du bassin versant du Ris.
- En 2019, les travaux de restauration ont concerné seulement 2,6 ha pour 2 sites.

Les conditions climatiques défavorables ont imposé de reporter à 2020 des travaux prévus sur 6 ha de zones humides.



BILAN 2019

2 sites réhabilités en 2019 pour 2,6 ha

Travaux reportés en 2020 pour 6 ha

Ruisseau de Trezmalaouen – Site de Quillien-Kerscao

- Rétablir les méandres du ruisseau et supprimer des drains
- Augmenter les échanges entre cours d'eau et zone humide
- Augmenter le stockage de l'eau et son épuration par la zone humide

- **Communes** : Kerlaz et Plonévez-Porzay
- **Surface** : 2,1 hectares
- **Opération** : le lit qui a été modifié dans les années 1960-80 a été comblé. Un lit avec de nombreux méandres a été créé et replacé au centre de la zone humide. Le nouveau lit s'étend dorénavant sur une longueur de 380 mètres et 1 mètre de largeur.

Quelques zones plus larges ont été mises en forme. Un matelas alluvial de 30 à 40 cm d'épaisseur a été reconstitué sur toute la longueur.

- **Contraintes** : la faible portance du sol.
- **Solutions mises en œuvre** : l'intervention a été programmée en fin d'été. Une remise en état du terrain après travaux a été réalisée par griffage superficiel du sol.



Terrassement du nouveau lit à méandres



Création du matelas alluvial



Vue du ruisseau 4 mois après travaux

Ruisseau de Kergaoulédan – Site de Lochar

- Ralentir les flux d'eau vers le ruisseau
- Augmenter le stockage de l'eau et son épuration par la zone humide

- **Communes** : Poullan-sur-Mer
- **Surface** : 0,5 hectares
- **Opération** : une zone d'écoulement temporaire a été aménagée pour provoquer le rehaussement de la nappe. Le terrassement de 90 mètres cube de terre végétale a permis de constituer 3 points de blocage d'eau (merlons). Le niveau de la nappe a été rehaussé d'environ 1 mètre dans les terrains environnant. Ces travaux ont aussi permis de créer trois mares temporaires qui contribueront à l'enrichissement de la biodiversité locale.

- **Contraintes** : Malgré une végétalisation précoce des merlons de terre, les forts écoulements de l'hiver 2019-2020 y ont provoqué des brèches.
- **Solutions mises en œuvre** : une reprise du terrassement pourra être réalisée en 2020 et complétée par un bouturage de saule dont les racines stabiliseront les merlons.



Zone d'écoulement avant travaux



Terrassement des merlons de terre



Stockage d'eau au cours de l'hiver 2019

La continuité écologique qu'est-ce que c'est ?

La libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments est indispensable au bon fonctionnement des cours d'eau. La remontée des rivières est souvent parsemée d'obstacles qui entravent les cours d'eau et empêchent la circulation des espèces ou des sédiments.

OBJECTIFS

- Rétablir la libre circulation des espèces et des sédiments au sein des milieux aquatiques
- Agir en concertation et avec l'accord des propriétaires d'ouvrages (conventions)
- Accompagner les propriétaires d'ouvrages qu'ils soient privés, publics (collectivités) ou associatifs (Associations foncières)



Anguille européenne



Truite fario

MOYENS



Etablir des diagnostics des ouvrages



Financer et réaliser des travaux



Evaluer les travaux réalisés

REALISATIONS 2019

- 1 diagnostic terminé pour le site du moulin du Len
- 3 études en cours (BV du Ris sites de Kernogant et Kervouster et BV du Stalas site de Dourigou).
- 1 ouvrage supprimé sur le ruisseau de Bélard
- 4 chantiers reportés à 2020 (Ru de Bélard)
- Evaluation de la population d'anguille prévue en 2022 sur le Lopic

Ruisseau de Bélard

- Supprimer 3 buses
- Remplacer 2 buses par des ponts-cadre

Travaux 2019 :

Une buse a été supprimée en 2019. La chute d'eau qui dégradait la continuité écologique a été supprimée. Le lit du ruisseau a été reconstitué par un apport de granulats (0-80) sur 10 mètres de longueur.

Les travaux sur les 4 autres ouvrages sont reportés en 2020.



Vue de la buse avant travaux



Vue du ruisseau après travaux

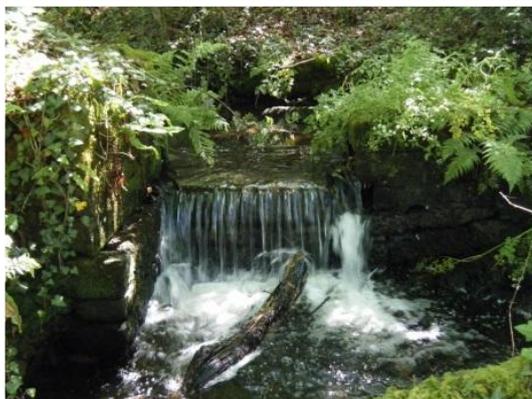
Rivière Le Lopic

- Rétablir la rivière dans le fond de vallée naturel
- Déconnecter le déversoir de la rivière

Action 2019 :

La concertation avec les propriétaires de l'ouvrage a abouti à un accord pour réaliser cette opération.

Les travaux seront menés en 2020.

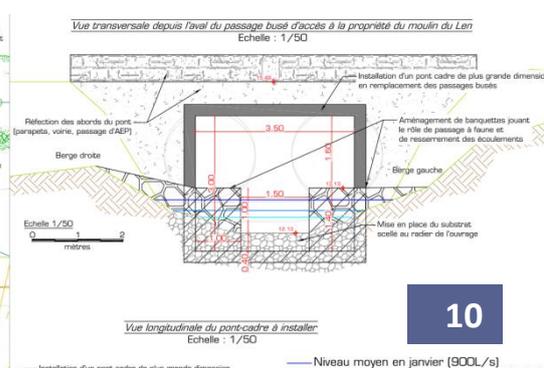
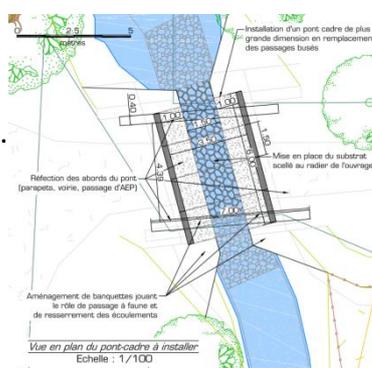


Rivière Le Ris

- Rétablir la rivière dans le fond de vallée naturel
- Remplacer une buse par un pont-cadre

Action 2019 :

- Poursuite et achèvement de l'étude de projet,
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation,
- Programmation des travaux pour l'année 2020.



La morphologie d'un cours d'eau est décrite par plusieurs critères :

la largeur du lit (espace occupé, en permanence ou temporairement, par le cours d'eau), sa profondeur, sa pente, la nature des berges, leur pente, les caractéristiques du substrat, la forme des méandres, le débit de la rivière, etc.

OBJECTIFS

- Supprimer l'étang communal de Plonévez-Porzay
- Recréer un lit à méandre pour la rivière « le Laptic » sur 200 à 300 mètres
- Rétablir les échanges entre la rivière et les zones humides qui l'entourent en favorisant les débordements
- Favoriser l'auto-épuration réalisée par la rivière

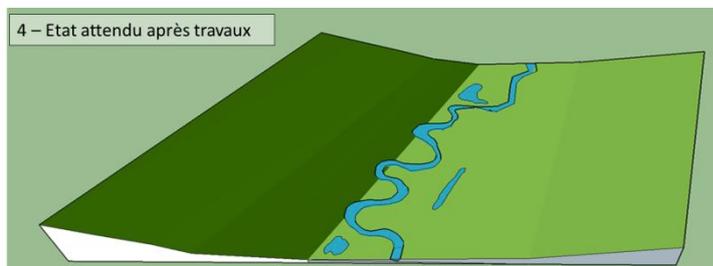
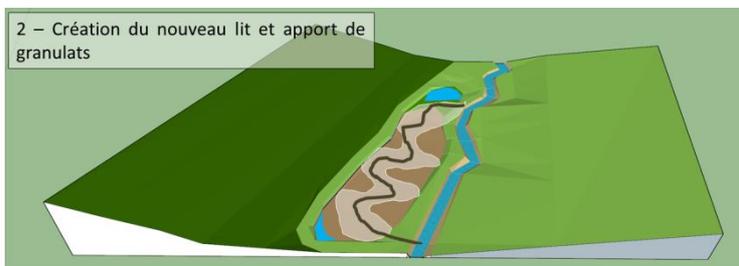
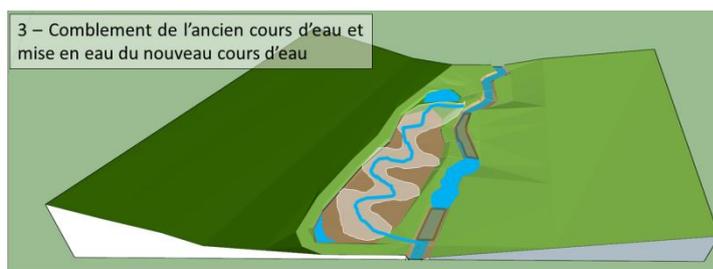
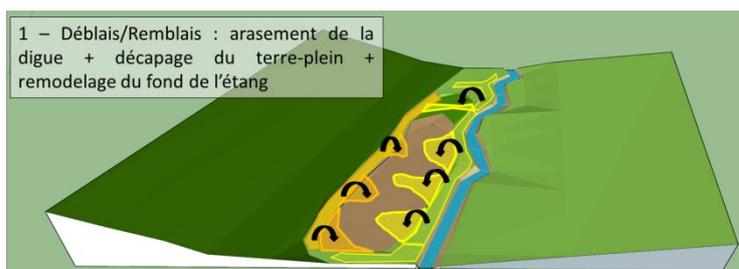
MOYENS

Le chantier consistera à terrasser l'ensemble de l'emprise de l'étang et le tracé actuel de la rivière pour aménager une zone plane au sein de laquelle un tracé de rivière sera aménagé avec de nombreux méandres.



Vue de l'étang après vidange en mai 2019

Quelques mares seront aussi aménagées pour préserver la biodiversité du site.



REALISATION

L'état initial du site a été établi par la mise en œuvre du protocole CARHYCE qui décrit la morphologie du lit et des berges du cours d'eau, la végétation des berges et la capacité hydrauliques de la rivière.

Les fortes pluies de l'automne 2019 ont détrempé le sol et retardé les travaux.

L'entreprise interviendra donc en 2020 dès que les conditions d'accès au chantier seront favorables.

Evaluer les impacts des actions

Qualité de l'eau



Etat écologique



Biodiversité



OBJECTIFS

- Evaluer les interventions réalisées
- Améliorer les connaissances
- Constituer des retours d'expériences
- Valoriser et partager l'expérience acquise

MOYENS

- Le suivi des nitrates en amont et aval des zones humides
- Le suivi botanique des zones humides
- Le suivi morphologique des cours d'eau

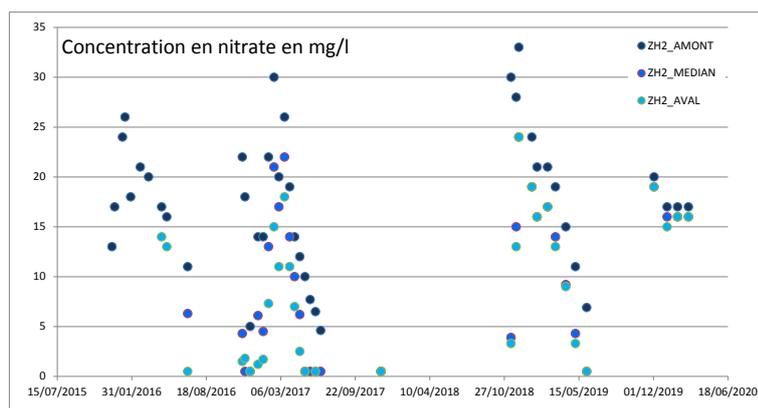


REALISATIONS 2019

285 analyses de nitrates en zones humides

2 états des lieux de la flore sur 2 zones humides avant réalisation de travaux

1 évaluation de l'état morphologique de la rivière le Laptic par le protocole CARHYCE.



RESULTATS 2019

Evolution des concentrations en nitrates après restauration de zones humides

- Elles sont **variables** au cours de l'année et d'un site à un autre
- L'**analyse** des résultats est à programmer **sur le long terme**
- **Quelques sites montrent des améliorations sensibles** entre l'amont et l'aval. Sur 2 sites concernés par des travaux de même nature (renaturation d'un ruisseau de tête de bassin versant et de la zone humide associée) : **la diminution de la concentration en nitrates est de l'ordre de 8 mg/l de nitrate pour 2 à 300 mètres de ruisseaux restaurés.**
- **Les chroniques de données sont encore courtes et doivent être consolidées.** Les processus écologiques vont évoluer dans le temps en fonction de la maturation du milieu. Ces évolutions peuvent influencer les teneurs en nitrates.

ANIMATION

2 techniciens mobilisés sur les actions « bocage » et « milieux aquatiques »

- Animer la concertation avec les propriétaires et les agriculteurs,
- Elaborer les demandes de subvention et rendre compte des réalisations,
- Consulter les entreprises, organiser les marchés publics,
- Diriger et vérifier l'exécution des travaux.

DEPENSES

Bocage : 61 202 euros engagés en 2019

- 46 597 euros pour restauration du bocage
- 14 605 euros pour l'entretien des linéaires plantés les années précédentes

Milieux aquatiques : 226 896 euros engagés en 2019

- 12 000 euros TTC réalisés pour restaurer les zones humides
- 38 237 euros TTC engagés pour restaurer les zones humides (reportés en 2020)
- 3 368 euros TTC engagés pour évaluer les travaux sur les zones humides
- 13 284 euros TTC engagés pour faire l'acquisition de zones humides
- 41 350 euros TTC engagés pour supprimer le piétinement des ruisseaux et des berges
- 40 266 euros TTC engagés dans des études préalables à des travaux de restauration de la continuité écologique
- 66 037 euros TTC engagés pour rétablir la continuité écologique
- 12 354 euros TTC engagés pour restaurer la morphologie du Laptic.

FINANCEMENTS

Pour financer ces actions, le syndicat s'appuie sur les contributions apportées par

Les communautés de communes et communes adhérentes à l'EPAB

L'Union Européenne (pour le bocage uniquement)

L'Agence de l'eau Loire Bretagne

La Région Bretagne

Le Conseil Départemental du Finistère

L'Etat

Pollutions et dégradations des milieux aquatiques : comment réagir ?

Ils dégradent la qualité de l'eau et des milieux naturels

- rejets polluants
- remblais en zone humide
- drainage de zone humide
- dépôts d'ordures ou de déchets
- etc..

Les signes de dégradation

Mauvaises odeurs, couleur inhabituelle de l'eau, irisations à la surface, présence de mousse, présence de poissons morts ou d'autres animaux morts, présence de déchets ou de matières flottantes, création de tranchées dans une zone humide.



Si vous les observez ou si vous avez un doute, informez l'EPAB

Au 02 29 40 37 01, un technicien se rendra sur place pour évaluer votre observation.



Qui alerter ?

- les pompiers qui veilleront à contenir la pollution (barrages, pompage, absorption)
- la mairie de la commune concernée
- la ligne d'alerte de la préfecture : 02 98 76 29 49

Les informations essentielles à transmettre



- le lieu de la pollution (si possible point de début et point de fin)
- l'origine si celle-ci est visible
- l'aspect de la pollution (couleur, odeur, etc.)
- les conséquences visibles (ex: mortalité de poissons)
- les mesures de première urgence éventuellement prises
- votre identité et le moyen de vous joindre

<http://www.sagebaiededouarnenez.org>

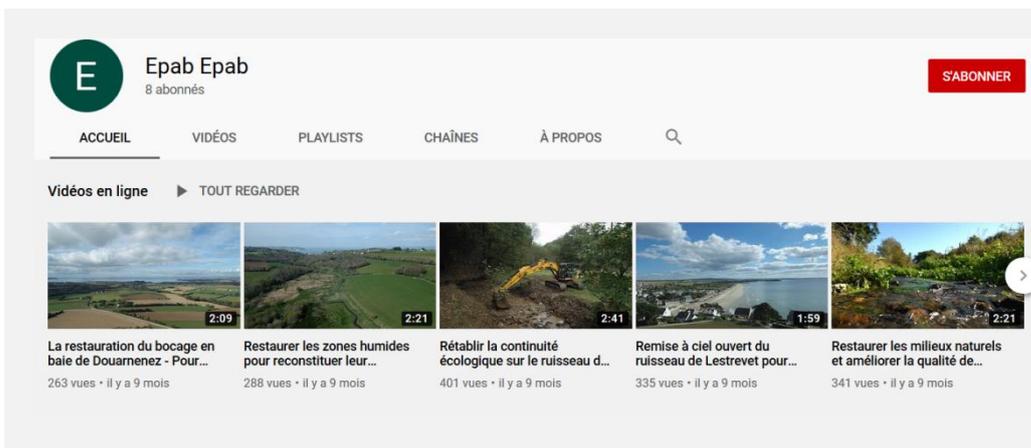


Actualités de l'EPAB

Suivis de la qualité de l'eau

SAGE « baie de Douarnenez »

**Restaurations du bocage,
des cours d'eau et zones humides**

E Epab Epab
8 abonnés

ACCUEIL VIDÉOS PLAYLISTS CHAÎNES À PROPOS

Vidéos en ligne ▶ TOUT REGARDER

- La restauration du bocage en baie de Douarnenez - Pour...
263 vues • il y a 9 mois
- Restaurer les zones humides pour reconstituer leur...
288 vues • il y a 9 mois
- Rétablir la continuité écologique sur le ruisseau d...
401 vues • il y a 9 mois
- Remise à ciel ouvert du ruisseau de Lestrevet pour...
335 vues • il y a 9 mois
- Restaurer les milieux naturels et améliorer la qualité de...
341 vues • il y a 9 mois

**Accédez aux vidéos
de présentation des
actions de l'EPAB
sur**



Vos contacts à l'EPAB

Milieux naturels
Olivier ROBIN
02 29 40 41 25 / 06 47 38 01 88
milieux.naturels@epab.fr

Bocage
Julie LE POLLES
02 29 40 41 25 / 06 47 38 02 06
bocage@epab.fr

Qualité de l'eau
Fiona MC LAUGHLIN
02 29 40 41 27 / 07 87 21 19 41
qualite.eau@epab.fr

Agricole et Foncier
Manon LE BRETON
02 29 40 41 24 / 06 47 38 01 99
pole.prevention@epab.fr

Accueil et secrétariat
Sylvie TREBAOL
02 29 40 37 01
comptabilite@epab.fr

Direction et animation du SAGE
Alida BOISHUS
02 29 40 41 30
sagebaiededouarnenez@epab.fr

